

CONSEIL D'ÉCOLE DU 19 MARS 2021

En raison du contexte sanitaire, le conseil d'école se déroule de façon hybride.

Présentes à l'école : Mme Rouchut (maire), Monsieur Longequeue (DDEN), Monsieur Largillière (Parents d'élèves), Madame Brissard (enseignante), Monsieur Rebérat (directeur d'école)

Personnes en visio : Mr et Mme Martin, Mmes Martinez et Aubry, Mr Puset (enseignants) , Mme Dehays (adjoite au maire chargée des affaires scolaires), Mmes Buthaud et Soirat (parents d'élèves)

Conseil l'école du 5 novembre 2020.

Le rapport du conseil d'école est validé.

Crise sanitaire et ses ajustements :

- Entrées et sorties différenciées (horaires des classes décalés et lieux différenciés)
- Zones de récréation différenciées selon les classes par rotation
- Dédoulement de la garderie : 2 garderies différenciées.
- Echanges entre classes annulés (lecture aux autres, décroisement, réunion délégués)
- Aération toutes les heures des salles de classe
- Non mélange des classes à la cantine, séparation d'au moins 2 mètres entre les groupes.
- Activités physiques non autorisées en intérieur sauf en maternelle
- Séances de natation stoppées depuis le 18 janvier 2021
- Concerts JMF annulés
- Visites Musée classes maternelles annulés
- Spectacle Sécurité routière annulé
- Nécessité de consultation médicale si symptôme évocateur ou attendre un délai de 7 jours sans retour à l'école

Remarques des représentants des parents d'élèves : « La gestion de la crise sanitaire est appréciée de l'ensemble des parents d'élèves, il n'y a pas de mauvais retours de la part des enfants malgré les conditions compliquées.

Certains parents ont fait remonter une gêne quant au nombre de personnes un peu trop important dans le SAS de l'entrée de l'école vers 18h00 avec la présence des enfants ».

Effectivement, il y a eu un problème certains mardis soirs à 18h, car les élèves les plus âgés, quand ils ne sont plus nombreux, quittent l'autre garderie et sont installés dans le hall pour ne pas être mélangés aux autres enfants des autres classes. De plus, cela a coïncidé avec la sortie des étudiants de la salle de motricité, qui travaillent sur les parcours moteurs.

- Y a-t-il des activités dans la salle de motricité ? Oui, les activités sportives de motricité sont autorisées pour les maternelles. Il y a également le cours de musique ainsi que la formation des étudiants du mardi soir (désormais terminée). Pour information, si les étudiants travaillent sur les parcours de motricité, ils ne pratiquent pas d'activités physiques dans cette salle.

Renouvellement des DDEN

Le mandat des DDEN est établi pour 4 ans. Le mandat actuel s'achève à la fin de l'année scolaire. Madame Denise Reyné et Monsieur Jean Chabrely ont exprimé leur souhait de ne pas renouveler leur mandat de DDEN pour les 4 prochaines années.

Mesdames Michèle Gay et Karine Pachaud se sont portées volontaires pour endosser ce rôle.

Monsieur Jean Louis Longequeue renouvelle son souhait de rester DDEN.

Les candidatures proposées ont été envoyées à l'Inspection Académique.

Carte scolaire

Une fermeture de classe a été envisagée sur Saint Paul pour la rentrée prochaine. La mobilisation de la mairie, des parents, d'un syndicat d'enseignants a permis de faire évoluer la décision initiale. Finalement, il y aura bien 5 classes l'an prochain.

Les parents notent une « victoire collective » concernant le poste initialement concerné par une fermeture.

PREVISION

L'école a connu plusieurs départs et plusieurs arrivées depuis décembre

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
11	10	8	17	15	10	12	11	94

INFORMATIQUE

- L'école vient d'être labellisée « école numérique 2020 ».
- Un projet avait été lancé pendant l'été 2020 et a été accepté en février 2021. 8 tablettes et 4 ordinateurs neufs viennent d'être fournis à l'école. Ce matériel a été financé à 50% par l'Etat et à 50% par la mairie (budget pris en partie sur le report de l'enveloppe transport 2020 non utilisée)
- Pour 2021, dans le cadre du plan de relance, l'état financerait 70 % du nouveau matériel. Cela pourrait concerner des Tableaux Numériques Interactifs. Madame le Maire précise qu'en l'absence des données concernant les dotations pour le budget communal, la municipalité préfère attendre et rappelle que les communes rurales peuvent toujours bénéficier d'une subvention de 50 % des commandes dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Organisation scolaire

Tous les 3 ans, les mairies et les conseils d'école sont amenés à se prononcer sur le choix de l'organisation de la semaine scolaire.

La semaine scolaire type définie par la loi est une semaine d'enseignement avec 24 h de cours. La semaine légale est la semaine avec classe sur 4,5 jours (soit classe le mercredi matin). Mais des dérogations peuvent être demandées pour répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 journées de 6 heures de classe.

Les représentants des parents d'élèves ont transmis aux parents un sondage. Remarque des représentants des parents d'élèves :

« Le mail de Mr Le Directeur a été perçu comme un peu trop influençable. ». Le directeur explique les raisons de ce mail. Les représentants des parents d'élèves ont été informés le 18 janvier du questionnement des conseils d'école concernant l'organisation scolaire. Le questionnaire des représentants des parents d'élèves a été diffusé le 4 mars. Ce questionnaire se limite à la question : « *Nous vous invitons à nous communiquer vos préférences en entourant ce qui vous conviendrait le mieux : - Soit pour une semaine de 4.5 jours comme depuis 3 ans - Soit pour une semaine de 4 jours (Horaires approximatifs : 9h/12h et 13h45/16h45).* »

Le directeur a estimé que des informations supplémentaires devaient être données pour que les parents puissent faire leur choix : rallongement de la journée de classe, difficulté à rogner le temps des repas, difficulté d'organisation du transport scolaire, activités pédagogiques complémentaires incompatibles avec le ramassage scolaire et simplification de l'organisation du mercredi.

Les résultats du sondage sont les suivants : Sur 35 enfants représentés, 60% des parents souhaitent la semaine des 4.5 jours.

Un vote est organisé :

	Pour la semaine de 4 jours	Pour la Semaine de 4,5 jours (avec classe le mercredi)	absentions
Représentants des parents d'élèves (1 voix pour chaque titulaire)	2	3	
Municipalité (2 voix)		2	
Enseignants adjoints		4	
DDEN (1 voix)		1	
Directeur (1 voix)			1 *
Total	2	10	1

*le directeur partant à la retraite n'a pas souhaité prendre position vu qu'il ne sera pas présent à la rentrée prochaine.

Le conseil d'école se prononce pour le maintien de la semaine de 4,5 jours.

Mme la Maire indique que c'était également la position du conseil municipal qui s'est réunie l'avant-veille.

Classe de découverte

Une classe de découverte est prévue pour les classes de Madame Martinez et Michel Rebérat, du 21 au 25 juin.

Le 17 mars, le directeur a reçu un mail informant : « A ce jour, les voyages scolaires avec nuitées prévus sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Ces éléments, liés au contexte sanitaire actuel, me conduisent à ne pas donner une suite favorable à votre demande d'organisation de la classe de découverte ».

Dès le 18 mars, le directeur a demandé l'instruction du dossier de la classe de découverte, au cas où la situation sanitaire s'améliorerait, et a proposé une prise de décision définitive à la date butoir qui serait fixée au 1^{er} juin.

Après avis des représentants des parents d'élèves, il est convenu de continuer les versements au cas où la classe de découverte pourrait se dérouler. Le directeur rappelle que la COOP USEP SAINT PAUL procédera à l'intégralité du remboursement des versements des familles si la classe de découverte ne peut se réaliser.

Questions des parents

CANTINE

Les parents d'élèves soulignent et apprécient lors des repas à la cantine, la diversité et la volonté de favoriser un circuit court et local.

Suite à ces initiatives, les parents s'inquiètent d'un surcoût du prix du repas dans l'avenir. Suite à cette diversité, la gestion des quantités doit être plus délicate notamment pour les repas les moins appréciés par les enfants. Cette diversité complique l'élaboration des repas, une aide extérieure a-t-elle été nécessaire ?

Mme la Maire indique que le surcoût est difficile à évaluer sur une année entière (l'année 2020 ayant été tronquée). Le surcoût entraîné par l'achat de produits de qualité doit être en grande partie compensé par la mise en place des nouvelles recettes : repas sans viande et sans poisson, plus de « fait maison » à partir d'ingrédients bruts et moins de produits « tout faits ».

La construction du nouveau restaurant scolaire a été l'occasion de présenter cette nouvelle politique d'approvisionnement et de conception des repas aux agents, politique renforcée avec la loi EGALIM. Depuis deux ans la cantinière suit des formations mises en place au sein du pays Monts et Barrages (formation sur le plan alimentaire, sur les nouvelles recettes ...). En outre, un deuxième agent est affecté à la cantine de 9h à midi pour la préparation des repas. Tout cela se met en place, mais demande un réel changement dans les habitudes.

DIVERS

Rappel concernant la diffusion des adresses mails lors des correspondances avec les parents.

Le directeur rappelle sa réponse apportée au conseil d'école du 21 juin 2019. Il expose sa confidentialité en transmettant son téléphone portable des informations concernant la classe de découverte ou lors de sorties, messages très appréciés. Il rappelle également que les enseignants ont dû utiliser leur adresse personnelle pour communiquer avec les parents lors du confinement car la messagerie académique rejette de nombreuses adresses (Sfr, laposte, haute-vienne, nouvelle aquitaine, etc....). Il estime donc que si une confidentialité est demandée, elle devrait l'être dans les deux sens. Par conséquent, il faut faire un choix : diffusion anonyme pour tous mais avec message rejeté pour environ 20% des parents ou message avec adresse non confidentielle. Toutefois, il prend note de la demande de confidentialité et effectuera la manipulation préalable pour que les mails soient envoyés en « copie cachée »

STATIONNEMENT

Ne serait-il pas nécessaire de rajouter une place de stationnement pour personne handicapé sur les places d'en bas ?

Mme la Maire indique que ce n'est pas possible : Une place PMR répond à des critères bien définis de pente (5% max) et de dévers (2% max). La pente du Chemin des Ecoliers est trop élevée. De plus, la place PMR doit être en limite du domaine public : Le chemin des Ecoliers est sur le domaine public, la place a donc été dessinée juste à l'entrée de l'école.

Peut-il y avoir un rappel de la mairie concernant les règles de bon sens sur le stationnement des voitures et les attitudes à avoir autour de l'école. Rappel pour le stationnement de véhicules sur le trottoir en face du garage de St Paul (itinéraire pour la bibliothèque notamment).

Effectivement ce passage est dangereux, car soit les enfants passent le long d'un grillage dont le dessus est à hauteur d'yeux d'enfants. De ce fait, les enseignants sont obligés de passer sur la chaussée.

Mme la Maire indique que les rappels sur les attitudes à avoir aux abords de l'école sont réguliers (stationnement, port du masque, limite des rassemblements ...). Elle précise que ces rappels sont adressés à des adultes, dont on pourrait attendre un peu plus de sens des responsabilités.

Le problème du cheminement piéton dans la traversée du bourg est bien réel et pris en compte. Un aménagement global de l'avenue de Limoges est à l'étude, il permettra de résoudre le problème.

Agenda de fin d'année

- Venue de Monsieur le député le jeudi 25 mars dans le cadre du parlement des enfants
- Photographe scolaire : 9 avril
- Sortie musée : 26 avril classe de CE2/CM1
- Sortie Musée + visite historique de Limoges : 20 Mai classe de CM2
- Classe de découverte du 21 au 25 juin à Meschers